

PROCES - VERBAL

COMMISSION D'HYGIENE ET DE SECURITE

DU BOUCHET

Séance du 14 Mars 1968

REPRESENTATION

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

- M. HUET, Président
- M. MARIETTE
- M. LE BRIS
- M. CAIS
- M. le Dr BRILLAT, remplaçant le Dr Domergue .

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

- Melle BLIN
- M. BEAUVILLIERS
- M. JOUIN P.

AUTRES ASSISTANTS

- M. FALCOZ-VIGNE
- M. BOURCILLIER
- M. MARTEAU
- M. ZURAWSKI
- M. BLANCHET
- M. ROCHER

Le P.V. de la dernière séance est adopté .

A propos du secourisme en cas d'électrocution, question traitée dans les réunions précédentes, M.MARIETTE apporte les précisions suivantes : la séance de secourisme annoncée a effectivement eu lieu dans le Centre en décembre 1967 . Elle a consisté en un exposé du Docteur DOMERGUE sur les effets biologiques des courants électriques et en exercices de respiration artificielle par la méthode de "bouche à bouche" et de massage thoracique ; un mannequin avait été prêté par le Service Médical de Saclay ; une quinzaine d'agents, principalement les électriciens et les mécaniciens de poste, ont participé à ces exercices pratiques .

On passe ensuite aux différents points de l'Ordre du Jour :

I - EXAMEN DES ACCIDENTS DU TRAVAIL -

Le Dr.BRILLAT donne le détail des A.T. survenus depuis le début de l'année ; aucun n'appelle de commentaire spécial.

Il n'en est pas de même des prolongations ou rechutes en 1968 d'accidents survenus en 1967 ; le Dr.BRILLAT estime que sur 3 rechutes, une seule est indiscutable . Une discussion s'engage sur le caractère frauduleux de certaines prolongations, admises par la Sécurité Sociale, sur le vu de certificats délivrés par le médecin traitant, voire par une somnité médicale ; la Commission regrette que la législation actuelle ne permette pas d'éviter de tels abus .

M.BEAUVILLIERS constate que les accidents de trajet sont en régression, conséquence probable de la clémence relative de l'hiver.

M.MARIETTE donne alors l'état comparatif des A.T. au cours des deux dernières années .

: Années :	: AT avec Arrêt :	: AT sans Arrêt :	: Total des AT :	: Taux de fréquence :	: Taux de gravité :
: 1966 :	: 28 (552 j.) :	: 12 :	: 40 :	: 3,51 :	: 0,69 :
: 1967 :	: 19 (800 j.) :	: 22 :	: 41 :	: 2,59 :	: 1,03 :

Il ressort que, par rapport à l'année précédente, en 1967 le taux de fréquence a diminué, celui de gravité a un peu augmenté.

M.ROCHER déplore qu'il soit assez difficile à un agent de maîtrise d'être tenu au courant des AT survenant dans son atelier, en particulier la nuit . Plusieurs membres de la commission s'étonnent de ce manque d'information puisque les accidents de travail sont parmi les événements qui doivent être relatés sur le cahier de poste de l'atelier. M.MARLETTE pense qu'il y a là une carence regrettable à laquelle Ingénieurs et Agents de maîtrise doivent s'efforcer de remédier.

2 - AMENAGEMENT ET VENTILATION DU LABORATOIRE EL₄ AU Bt 1 -

M.JOUIN déclare que la ventilation de ce petit laboratoire d'atelier, récemment mis en service est insuffisante; le ventilateur mural, au-dessus de la paillasse de travail, n'empêche pas les vapeurs de se répandre dans le local lors des évaporations à sec d'échantillons .

M.BEAUVILLIERS appuie la remarque précédente et demande que la hotte soit fermée par un panneau coulissant mobile comme dans les autres laboratoires du Centre .

M.FALCOZ-VIGNE s'étonne qu'il faille attendre une réunion de la C.H.S. pour signaler une défectuosité de ventilation dans un atelier dont il a la charge, alors qu'il eût été facile au personnel affecté au poste de travail en question de l'informer par la voie la plus directe ; on y eût gagné, selon lui, en rapidité et efficacité .

A la suite de cette remarque une brève discussion s'engage sur la meilleure procédure à suivre pour faire aboutir une proposition du personnel en matière de sécurité . On évoque le peu d'empressement du personnel à faire part de ses plaintes et de ses suggestions sur le cahier d'H et S mis à sa disposition dans chaque atelier . Finalement on reconnaît que les réunions périodiques de la Commission sont encore le moyen d'expression le plus libre et le mieux adapté, d'où leur utilité.

M.MARIETTE revenant au problème de la ventilation posé ci-dessus, pense qu'il peut être résolu simplement par adjonction d'un déflecteur en Lucoflex transparent qui canaliserait les vapeurs irritantes vers le ventilateur . M.FALCOZ-VIGNE fera entreprendre les travaux nécessaires.

3 - INSTALLATION D'UNE DOUCHE DE SECURITE UTILISABLE HIVER ET ETE AU POSTE DE VIDANGE D'ACIDE NITRIQUE AU Bt 1 -

M.BEAUVILLIERS précise que la douche de sécurité installée depuis de nombreuses années présente deux inconvénients :

1° - Elle débite de l'eau froide et son emplacement à l'extérieur du bâtiment - d'ailleurs justifié - la rend sujette au gel , donc indisponible une partie de l'hiver .

2° - La même canalisation d'eau alimente directement la douche et le presse-étoupe d'une pompe à acide nitrique . De ce fait on a constaté parfois des remontées d' acide vers la pomme de la douche .

M.HUET charge M.MARIETTE, ingénieur de sécurité, de voir avec l'Ingénieur responsable de l'atelier comment remédier à ces inconvénients. La solution semble être l'installation d'un bac en charge branché en un point de la tuyauterie offrant toute garantie de non pollution, maintenu à température convenable et pouvant débiter rapidement 50 ou 100 litres d'eau tiède .

4 - INSTALLATION D'UN CHAUFFAGE AU POSTE DE DEMOULAGE AU Bt 4 -

Une conversation s'engage d'abord entre MM.FALCOZ-VIGNE, BEAUVILLIERS et ROCHER et permet de mieux définir le problème posé . Il apparaît en effet qu'un chauffage fait défaut non au poste de démoulage proprement dit mais à celui de refroidissement des creusets et préparation au démoulage, qui se trouve entre les deux ailes du Bt 4 . M.FALCOZ admet qu'en hiver, particulièrement la nuit, les allées et venues du personnel entre zone chaude(centre de l'atelier) et zone froide sont très inconfortables et font courir un risque. Il envisage donc l'installation de quelques tubes infrarouges dans la zone incriminée pour atténuer l'écart de température .

5 - CONDITIONS DE TRAVAIL AU NOUVEL ATELIER DU Bt 85 . PROBLEME DES POUSSIÈRES -

X

M.FALCOZ-VIGNE fait un bref historique de cet atelier depuis sa conversion à la calciothermie de l'U. enrichi . Cette affectation a entraîné des normes sévères de dimensionnement dictées par des considérations de criticité ; bien que la sûreté repose en principe sur la masse mise en oeuvre et non sur la géométrie des appareils l'installation de dépoussiérage ne peut être remaniée sans autorisation expresse de la Sous-Commission des Masses Critiques qui l'a approuvée dans sa forme actuelle .

Le problème des poussières se pose parce que l'atelier conçu pour traiter de faibles quantités d'U enrichi se voit imposer actuellement un débit nettement plus élevé en U appauvri ou U naturel . C'est ainsi que la table de démoulage ventilée initialement prévue devient inutilisable pour la dimension des lingots adoptée . On a été conduit à une solution de fortune qui consiste à démouler au milieu de l'atelier, sans ventilation efficace . C'est là que réside la principale source de poussière .

Pour remédier à cet état de choses M.FALCOZ-VIGNE se propose dans un premier temps de placer des pinces aspirantes autour du creuset lors du démoulage, ensuite d'installer des cabines de dépoussiérage démontables, avec l'autorisation de la Sous-Commission des Masses Critiques.

M.JOUIN s'inquiète de la teneur et de la nocivité de ces poussières ; il lui est répondu qu'elles sont constituées de fluorure de Ca, légèrement chargé d'U . Elles présentent pour les voies respiratoires le même danger que toutes les poussières minérales, mais ne peuvent conduire à la silicose.

M.JOUIN demande que l'on effectue des mesures d'empoussiérage de l'atmosphère . M.FALCOZ-VIGNE se mettra en rapport avec le laboratoire pour obtenir de telles mesures avant et après aménagement de la ventilation .

En ce qui concerne le danger de contamination radioactive M.LE BRIS affirme que le contrôle d'atmosphère donne des chiffres bien en dessous des C.M.A. ; le Dr BRILLAT n'a rien décelé d'anormal dans les urines des agents travaillant dans cet atelier.

6 - PORT DU MASQUE ET DES LUNETTES -

M.FALCOZ-VIGNE rappelle les consignes de port de masque et de lunettes à certains postes de travail . Bien sûr les installations sont conçues pour que ce port soit réduit au minimum, mais la fabrication impose dans la réalité des servitudes de protection que l'on n'a pas toujours su prévoir ; il faut donc s'y plier.

Il y a aussi les interventions . A ce propos M.BEAUVILLIERS regrette que des ouvriers du G.T. opérant dans les ateliers de fabrication ne prennent pas toujours les mesures de sécurité qui s'imposent, à commencer par celles concernant la préservation de la propreté des lieux d'intervention . Le nettoyage incombe en fait au personnel de fabrication mais celui-ci souhaite évidemment que la salissure soit limitée dans la mesure du possible . C' est aux Contremaîtres qu'il appartient de régler sur le tas ces problèmes dans le cadre des bons rapports entre Services .

7 - QUESTIONS DIVERSES :

- ORDRE ET PROPRETE DANS LES ATELIERS :

M.MARIETTE fait part à la Commission des observations qu'il a eu l'occasion de faire, concernant l'ordre et la propreté, au cours de ses récentes inspections de sécurité dans les ateliers de fabrication . Il a constaté, en particulier au Bt 4, certaines accumulations de vieux matériaux, de matériels déclassés, d'objets inutiles ; précisément en des points où la place est strictement mesurée pour le travail normal . Il rappelle qu'un tel encombrement et un tel désordre sont générateurs d'accidents et demande que les contremaîtres obtiennent du personnel placé sous leurs ordres un effort portant sur le rangement, la propreté et l'élimination des objets inutiles dans les ateliers .
